

Lettre d'information n°1 Projet Agrivoltaïque Hardin

sur le territoire de la vallée de la Marne et des plateaux agricoles du Barrois

Le mot du chef de projet



ref@eurowindenergy.com
07 78 66 02 14

*N'hésitez pas à
me contacter !*

Depuis 2022, Eurowind Energy étudie le développement d'un projet agrivoltaïque sur un grand nombre de commune de la **Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne**. Nous travaillons sur celle-ci dans la partie à l'Est de la Marne, dans un projet, baptisé **Hardin**. Celui-ci s'inscrit pleinement dans une dynamique de **transition énergétique et de valorisation du territoire agricole**.

À l'issue de la phase de préféabilité (2022-2024), marquée par des rencontres avec les élus, exploitants et propriétaires, une **volonté commune** est née : construire un **projet collectif, cohérent et durable**, à l'échelle du territoire.

L'initiative vise à **concilier production d'énergie renouvelable et maintien des activités agricoles**, notamment par la mutualisation de matériel et la prise en compte des problématiques locales. De nombreuses études (environnementale, agricole, paysagère) viendront garantir une implantation respectueuse et adaptée.

L'information et la concertation resteront au cœur de la démarche, à travers des lettres d'information et un site dédié.

Historique et prochaines étapes du projet

2023

Suite des échanges avec les élus, exploitants agricoles et propriétaires fonciers. Premières rencontres avec la Chambre d'Agriculture et la communauté de Communes, présence au salon des maires de Nogent

2022

Premières rencontres avec les élus, exploitants agricoles et propriétaires fonciers

2024

Echanges avec les exploitants agricoles et les bureaux d'études. Echanges avec la préfecture et l'AOC Brie de Maux et de Melun.

2025

Lancement des études d'impacts
Echanges avec les riverains

Nous en sommes là

2026

Fin des études

2027

Dépôt des permis de construire et analyse du dossier par la préfecture

2028, et après

Phase de construction
Mise en service & Démantèlement

Eurowind Energy™

Qu'est-ce que l'Agrivoltaïsme ?

L'agrivoltaïsme est né de deux grands défis de notre époque : le changement climatique et l'augmentation de notre consommation énergétique. Le terme "agrivoltaïsme" est la contraction **d'agriculture et photovoltaïque**. L'idée est simple : installer des panneaux solaires sur des terres agricoles, tout en maintenant une **agriculture durable** que ce soit pour des cultures ou pour de l'élevage.

Aujourd'hui, un **cadre réglementaire** est en cours de structuration afin de garantir que l'agrivoltaïsme reste au service de l'agriculture. Ce cadre vise à assurer un équilibre entre production agricole et production d'électricité.



Un projet agrivoltaïque doit obligatoirement rendre **au moins** un des quatre services suivants, **sans nuire aux autres** :

- Amélioration du potentiel agronomique
- Protection contre les aléas climatiques
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration du bien-être animal

Le résultat est un projet agricole vertueux, cohérent territorialement, et économiquement solide.

Notre vision de l'Agrivoltaïsme chez Eurowind Energy

Un projet agrivoltaïque chez Eurowind Energy est avant tout un projet de territoire. Nous commençons par rencontrer les élus locaux afin d'obtenir leur accord et de construire un projet cohérent avec les dynamiques locales. Ensuite, nous engageons le dialogue avec les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles. Nos projets s'organisent autour **de plusieurs agriculteurs répartis sur plusieurs communes**, dans le but de développer des solutions techniques adaptées à la fois aux besoins agricoles et aux enjeux du territoire.

Avec qui construisons nous ce projet ?



12
exploitations

Premiers partenaires du projet, les agriculteurs nous aident à définir un projet agricole cohérent avec leur savoir-faire et leurs aspirations.



Les communes et la communauté de communes du **bassin de Joinville en Champagne**

Acteurs de la dynamique du territoire, les élus locaux sont consultés en amont du projet afin de voir quels sont les points d'attentions qui doivent être pris en compte.



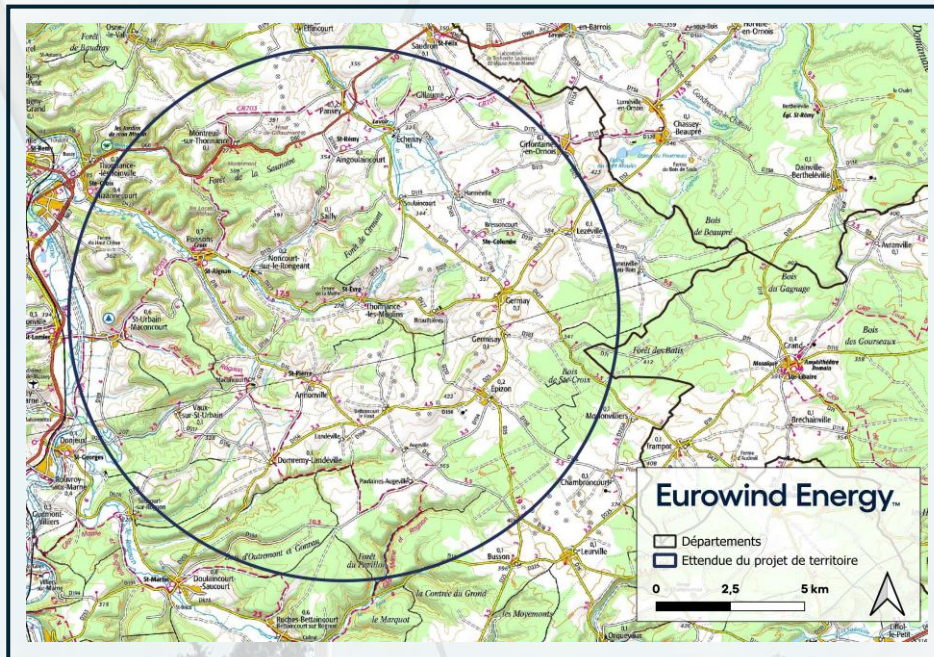
La **Chambre d'agriculture** et la **DDT**

Afin de construire un réel projet, agricole en premier lieu, les institutions départementales nous orientent à chaque étape du projet

Le projet en lui-même

Les zones d'étude se trouvent sur les communes l'Est de la Communauté de Commune. Nous travaillons avec **22 exploitants** répartis sur ces communes.

Les études environnementale, agricole et paysagère permettront de déterminer une implantation avec le moins d'impact sur ces 3 volets et qui sera **concerté avec les acteurs du territoire** et soumise au service instructeur.



De 4800 Ha étudiés, nous n'en n'avons retenu que 541 Ha. Les études environnementales viendront encore réduire la taille de ces zones.

Présentation des études

Des études ont été lancées depuis début 2022 afin de connaître les enjeux sur la zone d'étude. Les études relatives aux impacts sont constituées de :



L'**étude environnementale**, lancée en 2025, se déroulera sur une année complète afin de caractériser les enjeux pour chaque espèce présente (faune, flore, habitats naturels, ...) et habitat

L'**étude préalable agricole** a pour objectif d'évaluer les enjeux et bénéfices d'une installation agrivoltaïque au regard du fonctionnement des exploitations (type de culture, économie, acteurs et marchés locaux, faisabilité technique...).

L'**étude paysagère**, lancée en 2025, a pour but de répertorier les enjeux et sensibilités du patrimoine (monuments historiques, villages classés ...) ainsi que du paysage (co-visibilité avec les habitations). L'objectif sera d'intégrer le futur parc dans le paysage.

L'objectif de toutes ces études spécifiques est de déterminer les sensibilités et enjeux du territoire, afin de déterminer les zones d'implantation des modules photovoltaïques et de leurs installations, en tenant compte du projet agricole de chacun, de l'insertion paysagère, et des espèces faunistiques et floristiques locales.

Un projet entre **50 et 100MW** :
Une opportunité pour....



L'économie locale

Pour 75 MW, le territoire gagne sous forme d'impôts environs **265 000 euros par an** !

Sur cette somme, **70% est reversée aux communes et communautés de communes**, permettant un réinvestissement local par le territoire :

Les objectifs du territoire



En 2050, le Grand Est s'est engagé à produire **5 892 GWh/an** grâce à l'énergie solaire, Contre **1 381 GWh** en 2023 (Soit une moyenne d'installation de 150 MW par an)

Et la planète



La production de ce projet équivaut à **18 900 foyers équivalents**

Soit un peu plus que la population d'Épinal



166

Tonnes de CO2 évitées par an

Sources : RTE, Base Carbone, ADEME et INSEE



Qui sommes-nous ?

Eurowind Energy est une entreprise internationale créée en **2006**, experte dans le développement et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables, plus particulièrement **éoliens et agrivoltaïques**. Convaincus que les enjeux environnementaux actuels nécessitent un **développement** accru des énergies renouvelables sur le **territoire** français, nos équipes mettent à profit leur forte expérience pour **valoriser** les espaces **ruraux**. Nous construisons des **projets de territoire**, pensés avec les acteurs locaux, dans une démarche de **concertation** et d'échanges.

En France, Eurowind Energy dispose actuellement d'un portefeuille de **52 projets** en cours de développement avancé, et d'une capacité totale de **2 332 MW** répartie de façon homogène, entre le **solaire agrivoltaïque et l'éolien**.

Site internet Eurowind Energy :
<https://eurowindenergy.com/fr>

